



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/63/112
9 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Soixante-troisième session
Point 65 b) de la liste préliminaire ***

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale:
Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

**Rapport du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban
sur sa première session de fond**

Vice-Président-Rapporteur: M. Resfel Pino Álvarez (Cuba)

* A/63/50.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1 – 6	3
II. Adoption de l'ordre du jour.....	7 – 8	3
III. Organisation des travaux.....	9 – 18	4
IV. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban	19	5
V. Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national.....	20 – 22	6
VI Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban, et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme.	23 – 29	6
VII. Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban.....	30 – 31	8
VIII. Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses.....	32 – 39	8
IX. Adoption du rapport du Comité préparatoire	40 – 43	9

Annexes

I. Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban à sa première session de fond	11
II. Ordre du jour et programme de travail.....	18
III. Participants.....	21
IV. Débat général.....	23
V. Liste des documents publiés pour la première session de fond du Comité préparatoire.....	27

I. Ouverture de la session

1. Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban a tenu sa première session de fond à Genève du 21 avril au 2 mai et le 26 mai 2008 (voir ci-dessous, par. 18), conformément à la résolution 61/149 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2006 et aux résolutions 3/2 et 6/23 adoptées par le Conseil des droits de l'homme les 8 décembre 2006 et 28 septembre 2007. Il a tenu 15 séances pendant cette session.
2. La session a été ouverte par la Présidente du Comité préparatoire, M^{me} Najat Al-Hajjaji.
3. À la 1^{re} séance, le 21 avril 2008, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration.
4. À la 1^{re} séance également, le 21 avril 2008, des déclarations générales ont été faites par les représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, indiqués ci-après: Égypte (au nom du Groupe africain), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Burkina Faso, Mexique, Brésil, Argentine et République islamique d'Iran. À la 3^e séance, le 22 avril 2008, des déclarations générales ont été faites par l'Indonésie, l'Angola, la Turquie, le Panama, la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie, la République arabe syrienne, la Suisse, le Nigéria, la Chine, le Ghana et le Maroc. À la même séance, des déclarations générales ont été faites par les organisations non gouvernementales suivantes: le Mouvement indien Tupaj Amaru, l'Institute on Human Rights and the Holocaust, et le Réseau européen contre le racisme.
5. Ont participé à la session des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et de la Palestine, de fonds, institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organes et de mécanismes pour les droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales (voir la liste des participants, annexe III).
6. La liste des décisions adoptées par le Comité préparatoire figure à l'annexe I. La liste des documents publiés pour la première session de fond du Comité préparatoire se trouve à l'annexe V et la liste des déclarations prononcées au cours du débat général et au titre de chaque point de l'ordre du jour, à l'annexe IV. Toutes les déclarations citées dans le présent rapport ont été publiées sur l'Extranet, pour autant qu'elles aient été remises par écrit (www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/form.htm). On trouvera des informations sur la session, y compris des archives audiovisuelles, sur le site Internet du HCDH (www2.ohchr.org/english/issues/racism/DurbanReview/session1-documentation.htm).

II. Adoption de l'ordre du jour

7. À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa première session de fond (A/CONF.211/PC.2/1), qu'il avait adopté pendant sa session d'organisation (A/62/375) par sa décision PC.1/14 du 31 août 2007, ainsi que des annotations à cet ordre du jour provisoire établies par le Secrétaire général (A/CONF.211/PC.2/1/Add.1).

8. À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour et son programme de travail sans le mettre aux voix (pour les textes adoptés, voir l'annexe II).

III. Organisation des travaux

9. À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le texte du projet de décision 1 «Accréditation de l'organisation non gouvernementale: Peoples Forum for Human Rights and Development» recommandé par le Bureau (voir le document A/CONF.211/PC.2/4). La représentante du Bhoutan a fait une déclaration pour expliquer ses objections. Il a adopté le projet de décision révisé oralement sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/1).

10. À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le texte du projet de décision 5 «Accréditation de 33 organisations non gouvernementales» recommandé par le Bureau (voir le document A/CONF.211/PC.2/4/Add.1). Il a adopté le projet de décision révisé oralement sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/2).

11. À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le projet de décision 3 «Réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban» recommandé par le Bureau (voir le document A/CONF.211/PC.2/4). Il a adopté cette décision sans la mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/3). À la même séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a aussi examiné et approuvé les modalités de la réunion-débat.

12. À ses 2^e et 3^e séances, les 21 et 22 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le projet de décision 2 «Établissement et dates des sessions du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée» recommandé par le Bureau (voir le document A/CONF.211/PC.2/4). Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe africain), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne), de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de la Suisse, de l'Inde, de l'Algérie, du Nigéria, du Liechtenstein, de la Fédération de Russie, du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) et du Mexique. Le Comité préparatoire a adopté la décision révisée sans la mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/4).

13. À sa 9^e séance, le 25 avril 2008, le Comité préparatoire a nommé M. Zohrab Mnatsakanian, Ambassadeur d'Arménie et Vice-Président du Comité préparatoire, au poste de Vice-Président du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de suivre les travaux du Comité préparatoire.

14. À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a adopté, sans les mettre aux voix, les règles suivantes concernant la limitation du temps de parole pendant la session:

a) Le temps de parole pendant la session sera limité à cinq minutes pour les déclarations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à trois minutes pour celles de tous les observateurs;

b) Le temps de parole pour les déclarations communes de plusieurs États Membres ne dépassera pas dix minutes;

c) Le temps de parole pour les déclarations communes des organisations non gouvernementales sera établi comme suit: trois minutes pour une ou deux organisations non gouvernementales, quatre minutes pour trois à cinq organisations non gouvernementales, cinq minutes pour six à dix organisations non gouvernementales, six minutes pour plus de dix organisations non gouvernementales.

15. À la même séance, le Comité préparatoire a décidé que les organisations non gouvernementales pourraient participer pendant sa session à la discussion générale sur tous les points de fond de l'ordre du jour (points 4 à 8).

16. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire a débattu de l'accréditation du Conseil canadien pour la défense et la promotion des droits des Juifs et d'Israël, mentionnée dans la note du Secrétariat intitulée «Accréditation d'organisations non gouvernementales pour les sessions du Comité préparatoire» (voir le document A/CONF/211/PC.2/6). Des interventions ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de la Palestine (au nom du Groupe arabe), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne), de l'Afrique du Sud, du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), de l'Égypte, de l'Allemagne, de la République arabe syrienne, de la Belgique, de l'Algérie, de la Fédération de Russie, de l'Argentine (parlant aussi au nom du Brésil, du Chili, du Mexique et de l'Uruguay), de l'Inde, des Pays-Bas et de la Norvège (parlant aussi au nom de la Nouvelle-Zélande). À la demande du Comité préparatoire, le Secrétariat lui a fourni un complément d'information. Le Comité préparatoire a poursuivi l'examen de cette question à sa 11^e séance, le 30 avril 2008. Il a pris acte de ce que le Conseil canadien pour la défense et la promotion des droits des Juifs et d'Israël avait retiré sa demande de participation aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de Durban.

17. À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné les projets de décisions sur l'accréditation provisoire des ONG, l'accréditation des ONG qui avaient participé à la Conférence de Durban de 2001 et l'accréditation de nouvelles ONG. Il a adopté ces décisions sans les mettre aux voix (pour les textes adoptés, voir l'annexe I, décisions PC.2/5, PC.2/6 et PC.2/7). Des déclarations ont été faites par l'Argentine (parlant aussi au nom du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay), la Slovénie (au nom de l'Union européenne), le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), la Suisse, la République islamique d'Iran, l'Égypte (au nom du Groupe africain) et la Palestine (au nom du Groupe arabe).

18. À la 14^e séance du Comité préparatoire, le 2 mai 2008, la Présidente a annoncé que la première session de fond du Comité serait suspendue et reprendrait le 26 mai.

IV. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban

19. À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire était saisi de la proposition d'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban présentée par la Présidente (A/CONF.211/PC.2/4). Des interventions ont été faites par la Slovénie (au nom de l'Union européenne), l'Égypte (au nom du Groupe africain), le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) et la Norvège. Le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour provisoire sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/11).

V. Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national

20. À la 3^e réunion du Comité préparatoire, le 22 avril 2008, le Secrétariat a fait un exposé sur les questions budgétaires liées aux activités préparatoires de la Conférence d'examen de Durban, qui a été suivi d'une période de questions-réponses. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, la Fédération de Russie, l'Égypte (au nom du Groupe africain) et la Slovénie (au nom de l'Union européenne).

21. À la 5^e séance du Comité préparatoire, le 23 avril 2008, des déclarations ont été faites par les États Membres suivants: Brésil, Mexique et Égypte (au nom du Groupe africain). Des déclarations ont aussi été faites par la Stichting (fondation) Nationaal Monument-Pays-Bas (au nom de neuf organisations non gouvernementales), par l'Institute on Human Rights and the Holocaust et par le Mouvement indien Tupaj Amaru.

22. À la 1^{re} réunion du Comité préparatoire, le 21 avril 2008, la Présidente a indiqué que le Brésil offrait d'accueillir une réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. À la 5^e séance, le 23 avril 2008, la représentante du Brésil a fait une déclaration à cet égard. À la 13^e séance, le 2 mai 2008, le représentant du Nigéria a informé le Comité préparatoire que le Gouvernement nigérian proposait d'accueillir une réunion préparatoire régionale pour l'Afrique.

VI. Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban, et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme

23. À sa 4^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a tenu une réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban, conformément à la décision PC.2/3 adoptée par le Comité le 22 avril 2008. Le Comité préparatoire était saisi d'un rapport établi par le Secrétariat et contenant le résumé des réponses reçues des États Membres (A/CONF.211/PC.2//CRP.6), ainsi que d'une note du Secrétariat contenant les réponses au questionnaire reçues d'institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'organes de l'ONU, d'organisations régionales et d'organisations non gouvernementales (A/CONF.211/PC.2/CRP.2).

24. Conformément à sa décision PC.1/10, le Comité préparatoire était également saisi des contributions qu'il avait reçues jusqu'alors du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/CONF.211/PC.2/CRP.5), des rapports du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée (A/HRC/2/3 et A/HRC/7/19), du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (A/HRC/6/5), du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/CONF.211/PC.2/7), du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (A/HRC/7/36) et du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (A/CONF.211/PC.2/CRP.3).

25. À la réunion-débat tenue à la 4^e séance du Comité préparatoire, le 22 avril 2008, les personnalités suivantes ont fait des exposés: le Président du Groupe de travail d'experts sur

les personnes d'ascendance africaine, le Président du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, la Présidente et un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui est associée et le Président du Comité spécial chargé d'élaborer des normes internationales complémentaires. Une déclaration a également été faite par un membre du Comité pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Dans le dialogue qui a suivi, les États Membres ci-après ont fait des déclarations et posé des questions aux personnalités invitées: la Slovaquie (au nom de l'Union européenne), l'Égypte (au nom du Groupe africain), la Norvège, la Nouvelle-Zélande (parlant aussi au nom de la Suisse), l'Argentine, la Belgique, l'Estonie, le Sénégal, les Pays-Bas, le Mexique, le Pakistan, l'Inde, la République tchèque, la République islamique d'Iran, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, le Burkina Faso, le Nigéria, la Suisse et le Népal. Une déclaration a aussi été faite par un représentant de l'Organisation de la Conférence islamique. Les organisations non gouvernementales Indigenous Peoples and Nations Coalition et African-Canadian Legal Clinic ont aussi fait des interventions.

26. À ses 5^e et 6^e séances, le 23 avril 2008, le Comité préparatoire a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour, et spécialement l'objectif 1 de la Conférence d'examen de Durban (examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et définir les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Des déclarations ont été faites par les États Membres suivants: Égypte (au nom du Groupe africain), Argentine, Autriche, Fédération de Russie, Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Turquie, Afrique du Sud, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Suisse, Mexique, Algérie, Soudan, Maroc et Chine. Des déclarations ont aussi été faites par les organisations non gouvernementales suivantes: le Mouvement indien Tupaj Amaru, l'Institute on Human Rights and the Holocaust, le Réseau européen contre le racisme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et l'Association of World Citizens.

27. À ses 6^e et 7^e séances, les 23 et 24 avril 2008, le Comité préparatoire a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour, et spécialement l'objectif 2 de la Conférence d'examen de Durban (évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies, en vue de les renforcer). Des déclarations ont été faites par les États suivants: Égypte (au nom du Groupe africain), Slovaquie (au nom de l'Union européenne), Argentine, Mexique, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Suisse, Brésil, Nigéria, Sénégal, Algérie, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie, République arabe syrienne, Chine et Ghana. Une déclaration commune a été faite par l'African Canadian Legal Clinic (au nom de sept organisations non gouvernementales), l'Institute on Human Rights and the Holocaust, le Mouvement indien Tupaj Amaru et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Une déclaration commune a aussi été faite par l'Asian Forum for Human Rights and Development (au nom de quatre organisations non gouvernementales).

28. À sa 8^e séance, le 24 avril 2008, le Comité préparatoire a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour, et spécialement l'objectif 3 de la Conférence d'examen de Durban (promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale). Des déclarations ont été faites par les États Membres suivants: Égypte (au nom du Groupe africain), Mexique, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Turquie, Brésil, Maroc, Algérie, Angola, Inde, Suisse et Sénégal.

29. À sa 9^e séance, le 25 avril 2008, le Comité préparatoire a poursuivi son examen du point 6 de l'ordre du jour, et spécialement l'objectif 4 de la Conférence d'examen de Durban (répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée). Des déclarations ont été faites par les États Membres suivants: Égypte (au nom du Groupe africain), Mexique, Allemagne, France, Suisse, République tchèque, Slovénie, Nigéria, Belgique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République islamique d'Iran, Brésil, Argentine, Norvège, République de Corée, République arabe syrienne et Algérie. Une déclaration a été faite par la Commission européenne. Des déclarations ont aussi été faites par les organisations non gouvernementales suivantes: Centre européen pour les droits des Roms, Jeunes contre le racisme, Mouvement indien Tupaj Amaru (parlant aussi au nom du Conseil mondial de la paix), Institute on Human Rights and the Holocaust et Association of World Citizens.

VII. Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban

30. À sa 10^e séance, le 28 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le point 7 de l'ordre du jour, et spécialement la structure du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban. Des déclarations ont été faites par l'Égypte (au nom du Groupe africain), la Slovénie (au nom de l'Union européenne), l'Argentine, la Turquie, le Mexique et la Palestine (au nom du Groupe arabe). Des déclarations ont aussi été faites par les organisations non gouvernementales Human Rights Watch et Human Rights First (au nom de quatre organisations non gouvernementales).

31. À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le projet de décision concernant la structure du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban. Le Brésil a fait une déclaration. À sa 12^e séance, le 30 avril 2008, des déclarations ont été faites par l'Arménie et l'Algérie. À la même séance, le Comité préparatoire a adopté, sans procéder à un vote, la structure du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/8). Des déclarations ont été faites après l'adoption par la Slovénie (au nom de l'Union européenne) et l'Égypte (au nom du Groupe africain).

VIII. Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses

32. À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné l'organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et des questions diverses. Des déclarations ont été faites par l'Égypte (au nom du Groupe africain), la Slovénie (au nom de l'Union européenne) et la République arabe syrienne. À sa 12^e séance, le 30 avril 2008, des déclarations ont été faites

par les organisations non gouvernementales suivantes: Association of World Citizens, Institute on Human Rights and the Holocaust, Jeunes contre le racisme, Aldet Centre of Saint Lucia et Centre Simon Wiesenthal.

33. À sa 12^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a examiné le texte du projet de décision sur la participation d'observateurs à la Conférence d'examen de Durban proposé par la Présidente (A/CON.211/PC.2/4/Add.1). Il a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/12).

34. À sa 13^e séance, le 2 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné le texte de projet de décision 4 sur une stratégie de l'information pour la Conférence d'examen de Durban recommandé par le Bureau (A/CONF.211/PC.2/4). Il a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/9). À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a convenu, comme l'avait proposé la Présidente, de déléguer au Bureau le soin de suivre avec le Secrétariat l'application de cette décision.

35. À sa 13^e séance, le 2 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné un projet de décision sur la documentation pour le processus préparatoire de la Conférence d'examen de Durban. Il a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/10). Des déclarations ont été faites par l'Algérie et l'Égypte.

36. À la 14^e séance du Comité préparatoire, le 2 mai 2008, la Présidente a informé les membres du Comité que le projet de décision sur les modalités de la Conférence d'examen de Durban proposé par la Présidente (A/CONF.211/PC.2/4/Add.1) avait été retiré.

37. À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné un projet de décision sur le lieu, la date et la durée de la Conférence d'examen de Durban proposé par la Présidente. Il a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/13).

38. À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné un projet de décision proposé par la Présidente concernant le slogan de la Conférence d'examen de Durban. Il a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/14).

39. À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné un projet de décision proposé par la Présidente concernant le logo de la Conférence d'examen de Durban. Des déclarations ont été faites par l'Égypte, le Pakistan, l'Afrique du Sud, la Grèce et la Belgique. Le Comité préparatoire a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (pour le texte adopté, voir l'annexe I, décision PC.2/15).

IX. Adoption du rapport du Comité préparatoire

40. À la 14^e séance, le 2 mai 2008, le représentant de Cuba a présenté, au nom du Vice-Président-Rapporteur, l'avant-projet de rapport non finalisé, qui a été adopté sous sa forme définitive à la reprise de la session, le 26 mai 2008. Les États Membres suivants ont fait des interventions: Égypte (au nom du Groupe africain) et Slovénie (au nom de l'Union européenne).

41. À la 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa première session de fond. Ce projet de rapport, avec ses annexes, a été adopté *ad referendum*. Le Comité préparatoire a décidé de charger le Vice-Président-Rapporteur de sa mise au point définitive, avec l'assistance du Secrétariat.

42. À la même séance, à la clôture de la session, des déclarations ont été faites par l'Égypte (au nom du Groupe africain), la Slovénie (au nom de l'Union européenne), la Suisse et l'Arménie.

43. À la clôture de la session, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a également fait une déclaration.

Annexe I

Décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban à sa première session de fond

PC.2/1. Accréditation de l'organisation non gouvernementale: Peoples Forum for Human Rights and Development

À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité, sans procéder à un vote, a décidé ce qui suit: conformément à sa décision PC.1/2 du 27 août 2007 intitulée «Participation et consultation d'observateurs aux sessions du Comité préparatoire», le Secrétariat a adressé à tous les États Membres une liste à jour des organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont été accréditées pour participer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et à ses mécanismes de suivi. Le Gouvernement bhoutanais, dans une note verbale du 7 septembre 2007, a élevé des objections concernant l'organisation non gouvernementale Peoples Forum for Human Rights and Development. Vu que cette organisation n'a pas répondu aux demandes de précisions formulées par le Secrétariat à la suite des préoccupations exprimées par le Gouvernement bhoutanais, et faute d'éléments suffisants permettant d'établir sa compétence et la pertinence de ses activités à l'égard des travaux du Comité préparatoire, le Comité préparatoire décide de ne pas accréditer l'organisation non gouvernementale Peoples Forum for Human Rights and Development.

PC.2/2. Accréditation de 33 organisations non gouvernementales

À sa 1^{re} séance, le 21 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote que, conformément au paragraphe c) ii) de sa décision PC.1/2, les organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont été accréditées pour participer à la Conférence mondiale de Durban de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée seront invitées à participer pleinement aux sessions du Comité préparatoire, sauf dans le cas où un État membre soulèverait des questions concernant l'accréditation dans un délai de quatorze jours à compter de la date à laquelle il aura reçu la note verbale comportant la liste desdites organisations. La procédure ordinaire définie par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/31 du 26 juillet 1996 s'applique. Le Gouvernement indien, conformément à cette résolution, a cherché à obtenir des informations de base concernant les 33 organisations non gouvernementales ci-dessous. Celles-ci n'ayant pas communiqué les informations démontrant qu'elles respectaient les dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil, le Comité préparatoire a décidé de ne pas les inviter à participer à sa première session de fond.

Liste des 33 organisations non gouvernementales

1. Catholic Bishops Conference of India/Commission for Scheduled Caste
2. Commonwealth Human Rights Initiative
3. Dalit Resource Centre
4. Dalit Solidarity Peoples
5. Indian Confederation of Indigenous and Tribal Peoples
6. National Federation of Dalit Women

7. New Entity for Social Action
8. Peoples Watch – Tamil Nadu
9. Tamil Nadu Women's Forum
10. All India Women's Conference
11. Breakthrough Trust
12. Centre for Organisation Research and Education (CORE)
13. Centre for Promotion of Social Concerns
14. Krushi Samstha
15. People's Action for Rural Awakening (PARA)
16. People's Education for Action and Liberation (PEAL)
17. People's Movement for Self-Reliance (PMSR)
18. Prajwala Sangham
19. Prayas Gramin Vikas Samity
20. Rural Education for Development Society
21. Rural Health Education, Agriculture and Development Society
22. Sahanivasa
23. Andhra Pradesh Vyavasa Vruthidarula Union
24. Dalit Women Movement
25. Dalit Liberation Education Trust
26. National Alliance of Women (NAW)
27. Society for Integrated Development in Urban & Rural Areas (SIDUR)
28. Society of the Immaculate Heart of Mary (ICM Sisters) – Trichy
29. Sulabh International Social Service Organisation
30. Ambedkar Education Society
31. PRERANA
32. Sarvangin Vikas Sanstha
33. Tibetan Centre for Human Rights and Democracy

PC.2/3. Réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban

À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé de tenir une réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme». Les participants seront le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, les experts indépendants éminents chargés du suivi de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Président du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et le Président du Comité spécial chargé d'élaborer des normes internationales complémentaires. Les exposés d'experts seront suivis d'un dialogue.

PC.2/4. Établissement et dates des sessions du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée

À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire, rappelant ses décisions PC.1/10 c) et PC.1/15 du 31 août 2007, a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental

intersessions à composition non limitée pour suivre les travaux du Comité préparatoire, notamment en examinant les contributions et en commençant les négociations sur le projet de document final, et lui faire rapport à ce sujet. Le Comité préparatoire a en outre décidé que ce groupe de travail intergouvernemental tiendrait deux sessions, d'une semaine chacune. La première session aura lieu du 26 au 30 mai 2008 et la deuxième session du 30 juin au 4 juillet 2008, ou à toute autre date convenue par les membres du groupe.

PC.2/5. Accréditation provisoire d'organisations non gouvernementales

A.

À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote d'accréditer provisoirement les nouvelles organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessous pour participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires, en attendant la réception d'informations complémentaires démontrant qu'elles répondent pleinement aux critères d'accréditation définis dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et conformément à la décision PC.1/2:

1. Swadhikar.

B.

Le Comité préparatoire a aussi décidé d'inviter provisoirement à participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires les organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessous qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont participé à la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en attendant la réception d'informations complémentaires démontrant qu'elles répondent pleinement aux critères d'accréditation définis dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et conformément à la décision PC.1/2:

1. Centre for Community Economics and Development Consultants Society
2. Rural Development Centre
3. National Campaign on Dalit Human Rights
4. Buddha Smirit Sanathan.

PC.2/6. Accréditation des organisations non gouvernementales qui ont participé à la Conférence de Durban de 2001

À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote de confirmer l'accréditation des organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont participé à la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et dont l'accréditation à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires n'a été contestée par aucun État Membre.

PC.2/7. Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote d'accréditer les organisations non gouvernementales suivantes pour participer à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires:

1. Campagne locale palestinienne contre le Mur de l'Apartheid
2. Mouvement international pour les réparations (MIR)
3. Fondation contre le racisme et l'antisémitisme
4. Community Security Trust.

PC.2/8. Structure du projet de document final de la Conférence d'examen de Durban

À sa 11^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote que le document final, composé d'une partie déclarative et d'une partie dispositive prévoyant de nouvelles actions et initiatives, sera fondé sur les contributions présentées conformément à la décision PC.1/10 et sur les résultats des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national, et qu'il aura la structure suivante:

1. L'examen des progrès et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, y compris l'évaluation des manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Les sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Les victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
 - Les mesures de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux niveaux national, régional et international, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
 - Les recours utiles, voies de droit, réparations, mesures d'indemnisation et autres mesures à prévoir à tous les niveaux;
 - Les stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment la coopération internationale et le renforcement des mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations Unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
2. L'évaluation de l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies s'occupant de la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer;

3. La promotion de la ratification et de l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en considération adéquate des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
4. L'identification et la mise en commun des bonnes pratiques adoptées aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
5. L'identification d'autres mesures et initiatives concrètes à prendre à tous les niveaux en vue de combattre et d'éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de s'attaquer aux problèmes et facteurs qui y font obstacle, compte tenu notamment des éléments nouveaux apparus depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en 2001.

PC.2/9. Stratégie d'information pour la Conférence d'examen de Durban

À sa 13^e séance, le 2 mai 2008, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, de prier la Haut-Commissaire, en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence d'examen de Durban, de préparer et de mener, en étroite coopération avec le Département de l'information, une campagne d'information mondiale en vue de mobiliser l'appui de tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que d'autres secteurs intéressés, pour les objectifs de la Conférence d'examen de Durban.

PC.2/10. Documentation pour le processus préparatoire de la Conférence d'examen de Durban

À sa 13^e séance, le 2 mai 2008, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, que tous les documents présentés à titre de contribution au processus préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, et publiés en anglais seulement, seraient traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et distribués en temps utile pour les réunions pertinentes du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée chargé de suivre les travaux du Comité préparatoire. Le Comité préparatoire a aussi décidé de créer une page spéciale de l'Extranet sur laquelle tous les documents de la Conférence seront publiés et facilement accessibles à toutes les parties intéressées.

PC.2/11. Ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban

À sa 3^e séance, le 22 avril 2008, le Comité préparatoire a décidé, sans procéder à un vote, d'adopter l'ordre du jour provisoire suivant pour la Conférence d'examen de Durban:

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Débat de haut niveau.
4. Adoption du règlement intérieur.

5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Pouvoir des représentants à la Conférence.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Organisation des travaux.
9. Questions découlant des objectifs de la Conférence:
 - a) Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - b) Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer;
 - c) Promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;
 - d) Répertoire et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
10. Adoption du document final et du rapport de la Conférence d'examen de Durban.

PC.2/12. Participation d'observateurs à la Conférence d'examen de Durban

À sa 12^e séance, le 30 avril 2008, le Comité préparatoire, rappelant sa décision PC.1/2 du 27 août 2007 relative à la participation et à la consultation d'observateurs à ses sessions, a décidé, sans procéder à un vote, que les mêmes critères, pratiques et mécanismes devraient s'appliquer à la participation de tous les observateurs à la Conférence d'examen de Durban.

PC.2/13. Lieu, date et durée de la Conférence d'examen de Durban

À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote que la Conférence d'examen de Durban, qui comprendra un débat de haut niveau, aura lieu à Genève du 20 au 24 avril 2009.

PC.2/14. Slogan de la Conférence d'examen de Durban

À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote que le slogan de la Conférence d'examen de Durban sera «Unis contre le racisme: dignité et justice pour tous».

PC.2/15. Logo de la Conférence d'examen de Durban

À sa 15^e séance, le 26 mai 2008, le Comité préparatoire a décidé sans procéder à un vote que le logo de la Conférence d'examen de Durban sera le même que celui de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001. Le Comité préparatoire a aussi décidé d'ajouter au logo les éléments supplémentaires suivants: «Conférence d'examen de Durban» et «2001-2009»; il a en outre délégué au Bureau le soin de mettre au point les détails du logo en consultation avec le Secrétariat.

Annexe II

Ordre du jour et programme de travail

A. Ordre du jour

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban.
5. Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national.
6. Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme.
7. Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban.
8. Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

B. Programme de travail

	<i>Lundi</i> 21 avril 2008	<i>Mardi</i> 22 avril 2008	<i>Mercredi</i> 23 avril 2008	<i>Jeudi</i> 24 avril 2008	<i>Vendredi</i> 25 avril 2008
Matin 10 h 00- 13 h 00	<p>Point 1: Ouverture de la session</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Point 3: Organisation des travaux</p> <p>Décision sur les projets proposés</p>	<p>Point 3: (suite) Décision sur les projets proposés</p> <p>Point 5: Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national</p>	<p>Point 6: (suite) <u>Objectif 1:</u> Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.</p>	<p>Point 6: (suite) <u>Objectif 2:</u> Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer.</p>	<p>Point 6: (suite) <u>Objectif 4:</u> Répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.</p>

	<i>Lundi</i> 21 avril 2008	<i>Mardi</i> 22 avril 2008	<i>Mercredi</i> 23 avril 2008	<i>Jeudi</i> 24 avril 2008	<i>Vendredi</i> 25 avril 2008
Après-midi 15h00-18h00	Point 4: Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban.	Point 6: Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban, et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme. Groupe d'experts	Point 6: (suite) <u>Objectif 1 (suite)</u>	Point 6: (suite) <u>Objectif 3:</u> Promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.	Point 6: (suite)

	<i>Lundi</i> 28 avril 2008	<i>Mardi</i> 29 avril 2008	<i>Mercredi</i> 30 avril 2008	<i>Jeudi</i> 1 ^{er} mai 2008	<i>Vendredi</i> 2 mai 2008
Matin 10h00-13h00	Point 7: Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban	Point 7: (suite)	Point 8: Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses	Jour de congé officiel ONU	Mise au point du rapport par le Secrétariat
Après-midi 15h00-18h00	Point 7: (suite)	Point 7: (suite)	Point 8: (suite) Décision sur les projets proposés	Jour de congé officiel ONU	Point 9: Adoption du rapport du Comité préparatoire

Annexe III

Participants

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

État non membre de l'Organisation des Nations Unies représenté par un observateur

Saint-Siège.

Autre observateur

Palestine.

Institutions spécialisées des Nations Unies

Bureau international du Travail, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population.

Organisations intergouvernementales

Commission européenne, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale de la francophonie, Union africaine.

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif général

Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies.

Statut consultatif spécial

Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs, African Canadian Legal Clinic, Amnesty International, Association internationale contre la torture, Caritas internationalis, Centre européen pour les droits des Roms, Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, Culture of Afroindigenous Solidarity, Espace Afrique International, Espacio Afroamericano, Human Rights First, Human Rights Watch, Indigenous Peoples and Nations Coalition, Institute on Human Rights and the Holocaust, Interfaith International, International Women Bond (IWB), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Mouvement indien Tupaj Amaru, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie (MAPP), Pax Romana, Stichting Nationaal Monument/Pays-Bas, Tiye International.

Liste

African-American Society for Humanitarian Aid and Development (ASHAD),
Association of World Citizens.

Annexe IV

Débat général^a

Point de l'ordre du jour	Séance	Intervenants
1. Ouverture de la session.	1 ^{re}	États Membres: Argentine, Brésil, Burkina Faso, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Égypte (au nom du Groupe africain), Iran (République islamique d'), Mexique, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie (au nom de l'Union européenne).
	3 ^e	États Membres: Algérie, Angola, Chine, Égypte, Ghana, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Nigéria, Panama, République arabe syrienne, Suisse, Turquie. Organisations non gouvernementales: Institute on Human Rights and the Holocaust, Mouvement indien Tupaj Amaru, Réseau européen contre le racisme.
2. Adoption de l'ordre du jour.		
3. Organisation des travaux.	1 ^{re}	États Membres: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Bhoutan, Égypte (au nom du Groupe africain), Iran (République islamique d'), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), République arabe syrienne, Slovénie (au nom de l'Union européenne). Observateurs: Palestine et Palestine (au nom du Groupe arabe).
	2 ^e	États Membres: Afrique du Sud, Algérie, Argentine (au nom du Brésil, du Chili, du Mexique, de l'Uruguay), Belgique, Égypte, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Norvège (aussi au nom de la Nouvelle-Zélande), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Pays-Bas, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse. Observateurs: Palestine et Palestine (au nom du Groupe arabe).
	3 ^e	États Membres: Afrique du Sud, Algérie, Belgique, Égypte, Fédération de Russie, Inde, Liechtenstein, Mexique, Nigéria, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Slovénie (au nom de l'Union européenne).

^a Le débat général comprend aussi les segments spéciaux du débat. Les déclarations, pourvu qu'elles aient été remises par écrit, sont publiées sur l'Extranet (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/form.htm>).

Point de l'ordre du jour	Séance	Intervenants
	11 ^e	États Membres: Argentine (aussi au nom du Brésil, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay), Égypte (au nom du Groupe africain), Iran (République islamique d'), Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse. Observateur: Palestine (au nom du Groupe arabe).
4. Présentation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban	3 ^e	États Membres: Égypte (au nom du Groupe africain), Norvège, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Slovénie (au nom de l'Union européenne).
5. Rapports des réunions et activités préparatoires aux niveaux international, régional et national	3 ^e	États Membres: Algérie, Égypte (au nom du Groupe africain), Fédération de Russie, Slovénie (au nom de l'Union européenne).
	5 ^e	États Membres: Brésil, Égypte (au nom du Groupe africain), Mexique. Organisations non gouvernementales: Stichting Nationaal Monument-Pays-Bas (aussi au nom de Tiye International, de la Stichting Sophiedela, de l'African Hebrew Development Agency, du Panafstrag-Europe/Pays-Bas, de la fondation Monument national passé esclavagiste hollandais, Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme (CIRAC), SOS Rassismus, Forum Afrique Suisse (SAF), Mouvement indien Tupaj Amaru, Institute on Human Rights and the Holocaust.
6. Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence de Durban, et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme	4 ^e	États Membres: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belgique, Burkina Faso, Chine, Égypte (au nom du Groupe africain), Estonie, Inde, Iran (République islamique d'), Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande (aussi au nom de la Suisse), Pakistan, Pays-Bas, République tchèque, Sénégal, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse. Organisations intergouvernementales: Organisation de la Conférence islamique. Organisations non gouvernementales: African Canadian Legal Clinic, Indigenous Peoples and Nations Coalition.
	5 ^e	États Membres: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Égypte (au nom du Groupe africain), Fédération de Russie, Mexique, Maroc, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Slovénie (au nom de l'Union européenne), Soudan, Suisse, Turquie. Organisations non gouvernementales: Réseau européen contre le racisme, Mouvement indien Tupaj Amaru, Institute on Human Rights and the Holocaust.

Point de l'ordre du jour	Séance	Intervenants
	6 ^e	<p>États Membres: Argentine, Brésil, Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Chine, Égypte (au nom du Groupe africain), Égypte, Mexique, Nigéria, Sénégal, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse.</p> <p>Organisations non gouvernementales: Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, African Canadian Legal Clinic (aussi au nom du Conseil canadien pour les réfugiés, du Conseil national des Canadiens chinois, du Metro Toronto Chinese and South-East Asian Legal Clinic, du National Antiracism Council Of Canada, de la South Asian Legal Clinic of Ontario, de l'Urban Alliance On Race Relations), Association of World Citizens.</p>
	7 ^e	<p>États Membres: Algérie, Chine, Ghana, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande.</p> <p>Organisations non gouvernementales: Asian Forum for Human Rights and Development (également au nom de la Fédération luthérienne mondiale, du Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme et de Pax Romana), Mouvement indien Tupaj Amaru, Institute on Human Rights and the Holocaust, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.</p>
	8 ^e	<p>États Membres: Algérie, Angola, Brésil, Égypte (au nom du Groupe africain), Inde, Mexique, Maroc, Sénégal, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse, Turquie.</p>
	9 ^e	<p>États Membres: Allemagne, Algérie, Argentine, Belgique, Brésil, Égypte (au nom du Groupe africain), France, Iran (République islamique d'), Mexique, Nigéria, Norvège, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suisse.</p> <p>Organisation intergouvernementale: Commission européenne.</p> <p>Organisations non gouvernementales: Association for World Citizens, Centre européen pour les droits des Roms, Mouvement indien Tupaj Amaru (aussi au nom du Conseil mondial de la paix), Institute on Human Rights and the Holocaust, Jeunes contre le racisme.</p>

Point de l'ordre du jour	Séance	Intervenants
7. Projet de document final de la Conférence d'examen de Durban	10 ^e	États Membres: Argentine, Égypte (au nom du Groupe africain), Mexique, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Turquie. Observateur: Palestine (au nom du Groupe arabe). Organisations non gouvernementales: Human Rights First (aussi au nom du Mouvement pour l'abolition de la pornographie et de la prostitution, de la Stichting Magenta, de l'European Union of Jewish Students et du Centre Simon Wiesenthal), Human Rights Watch.
	11 ^e	État Membre: Brésil
	12 ^e	États Membres: Arménie, Algérie, Égypte (au nom du Groupe africain), Slovénie (au nom de l'Union européenne).
8. Organisation des travaux de la Conférence d'examen de Durban et questions diverses	11 ^e	États Membres: Égypte (au nom du Groupe africain), République arabe syrienne, Slovénie (au nom de l'Union européenne).
	12 ^e	Organisations non gouvernementales: Association of World Citizens, Institute on Human Rights and the Holocaust, Jeunes contre le racisme, Aldet Centre de Sainte-Lucie, Centre Simon Wiesenthal.
	13 ^e	États Membres: Algérie, Égypte.
	15 ^e	États Membres: Afrique du Sud, Belgique, Égypte, Grèce, Pakistan.
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire	14 ^e	États Membres: Égypte (au nom du Groupe africain), Slovénie (au nom de l'Union européenne).
	15 ^e	États Membres: Arménie, Égypte (au nom du Groupe africain), Slovénie (au nom de l'Union européenne), Suisse.

Annexe V

Liste des documents publiés pour la première session de fond du Comité préparatoire

Documents à distribution générale

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
A/CONF.211/PC.2/1	3	Ordre du jour provisoire
A/CONF.211/PC.2/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.211/PC.2/2		Questionnaire aux États Membres établi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
A/CONF.211/PC.2/4	3, 4, 6 et 8	Propositions du Bureau du Comité préparatoire et propositions du Président du Comité préparatoire pour examen et suite à donner par le Comité préparatoire
A/CONF.211/PC.2/4/Add.1	3 et 8	Propositions du Bureau du Comité préparatoire et propositions du Président du Comité préparatoire pour examen et suite à donner par le Comité préparatoire
A/CONF.211/PC.2/6	3	Note du Secrétariat sur l'accréditation d'organisations non gouvernementales pour les sessions du Comité préparatoire

Documents à distribution limitée

A/CONF.211/PC.2/CRP.2*	6	Compilation of contributions submitted to the Preparatory Committee for the Durban Review Conference by specialized agencies of the United Nations system, United Nations bodies, regional and other intergovernmental organizations and non-governmental organizations
A/CONF.211/PC.2/CRP.3*	6	Replies to the questionnaire submitted by the Special Rapporteur on the right to education

A/CONF.211/PC.2/CRP.4*	6	Compilation of conclusions and recommendations adopted by the Intergovernmental Working Group on the Effective Implementation of the Durban Declaration and Programme of Action
A/CONF.211/PC.2/CRP.5*	6	Replies to the questionnaire submitted by the Committee on the Elimination of Racial Discrimination
A/CONF.211/PC.2/CRP.6*	6	Replies to the questionnaire by States
<i>Autres documents</i>		
A/HRC/2/3	6	Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
A/HRC/6/5	6	Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction
A/HRC/7/19	6	Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
A/HRC/7/36	6	Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa septième session

* En raison de la soumission tardive des documents à la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, le rapport qui devait être présenté à cette session du Comité préparatoire dans toutes les langues officielles sous forme de documents à distribution générale a été distribué sous forme de documents de conférence (CRP) en anglais seulement.